

**NTGC**

# Fonds d'obligations de qualité à échéance cible

## 2028 BNI - Série FNB

**Objectif de placement**

Procurer un revenu courant et de préserver le capital sur une période prédéterminée. Le fonds investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'obligations de qualité supérieure de sociétés nord-américaines qui viennent à échéance en 2028. Il est prévu que le fonds sera dissous le 30 novembre 2028 ou vers cette date, ou à une date antérieure moyennant un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts.

**Détails du FNB**

Symbol : NTGC	Bourse : TSX
Monnaie de base : CAD	
CUSIP : 638957100	
Date de création : 17 juin 2025	
Frais de gestion : 0,15 %	
Gestionnaire de portefeuille : Banque Nationale Investissements inc	
Sous-gestionnaire : AlphaFixe Capital Inc.	

**Caractéristiques du FNB**

Actif net (M) : 96,5 \$	
Parts/Actions en circulation : 9,52	
Cours de clôture : 10,14 \$	

**Détails des distributions**

Fréquences des distributions : Mensuelle	
Rendement des distributions (%) : 0,52 %	
Rendement mobiles des distributions (%) : 0,81 %	

**À qui le FNB est-il destiné?**

- Aux investisseurs qui :
- désirent recevoir un revenu d'intérêts régulier;
  - cherchent à investir pendant une période qui cadre avec la date d'échéance cible du fonds en 2028;
  - veulent une exposition aux obligations de sociétés de qualité supérieure.

**Visitez-nous**

bninvestissements.ca/fnb

**Répartition du portefeuille (% de l'actif net)**

Obligations de sociétés canadiennes	74,94 %
Obligations du gouvernement canadien	24,47 %
Espèces et équivalents	0,59 %

**Principaux titres**

	%
PSP Capital Inc 1,50 % 15-mar-2028	7,16
Province de la Nouvelle-Écosse 1,10 % 01-jun-2028	6,32
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 1,54 % 03-mar-2028	6,16
Hydro-Québec 2,00 % 01-sep-2028	5,66
Province de l'Île-du-Prince-Édouard 1,20 % 11-fév-2028	5,34
Goldman Sachs Group Inc 2,01 % 28-fév-2028	4,76
Saputo Inc 2,30 % 22-avr-2028	4,52
Bruce Power LP 2,68 % 21-oct-2028	4,49
Banque Toronto-Dominion 1,89 % 08-mar-2028	4,44
City of Laval 3,00% 11-Mar-2029	4,40
<b>Total des principaux titres du fonds (% de l'actif net) :</b>	<b>53,25</b>
<b>Nombre total de titres détenus :</b>	<b>26</b>

**Rendements par année civile (%)**

AAJ	2025	2024	2023	2022	2021	2020
-	-	-	-	-	-	-

**Rendements annualisés (%)**

1 M	3 M	6 M	1 A	3 A	5 A	10 A	Créa.
-	-	-	-	-	-	-	-

Selon les règles, la présentation des données relatives au rendement est soumise à des restrictions pour les fonds existant depuis moins d'un an.

<sup>1</sup>Le taux de rendement, exprimé en taux annuel, prévu sur l'obligation si elle est détenue jusqu'à l'échéance. Le calcul prend pour hypothèse que tous les coupons seront réinvestis au même taux.

<sup>2</sup>Revenu annuel payé par une obligation, ou une action, représenté en pourcentage de son prix actuel au marché. Les gains ou les pertes en capital qui pourraient être réalisés à l'échéance sont exclus.

**NTGC**

# Fonds d'obligations de qualité à échéance cible 2028 BNI - Série FNB

## Divulgation légale

Les FNB BNI sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Les placements dans des fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus ou le ou les Aperçu du FNB avant d'investir. Les FNB ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Comme les parts de FNB sont achetées et vendues sur une bourse au cours du marché, les frais de courtage en réduiront le rendement. Les FNB BNI ne cherchent pas à dégager un rendement prédéterminé à l'échéance. Le rendement d'un FNB BNI ne correspond pas à celui de l'indice. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total historique pour les périodes et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de rachat et de courtage et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Le rendement passé peut ne pas se reproduire.